

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2008

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Aménagement du carrefour avenue Jean Jaurès/rue de l'Egalité et rue Georges Bizet - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2008**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Aménagement du carrefour avenue Jean Jaurès/rue de l'Egalité et rue Georges Bizet -
Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon ont décidé de réaménager le carrefour situé à l'intersection de l'avenue Jean Jaurès (route départementale n° 317) avec les rues de l'Egalité et Georges Bizet à Décines Charpieu.

Le projet consiste à modifier la géométrie du carrefour, sécuriser les traversées piétonnes, intégrer les modes doux, améliorer les girations des transports en commun et végétaliser les espaces. La commune reprendra l'éclairage public.

Ce carrefour est constitué de quatre branches : deux branches de domanialité départementale (avenue Jean Jaurès) et deux branches communautaires (rues de l'Egalité et Georges Bizet).

Ce projet relève simultanément de la compétence de deux maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage unique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Compte tenu des caractéristiques propres à l'opération, en termes d'unité fonctionnelle, de contraintes techniques, de calendrier, le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon ont décidé de désigner un maître d'ouvrage unique, en application de l'article 2-II de ladite loi.

L'opération sera donc réalisée par le Département du Rhône, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Le financement des travaux de voirie sera réparti au prorata de la domanialité des branches du carrefour. Le montant des travaux est estimé à 299 000 € TTC. La participation de la Communauté urbaine s'établit ainsi à 50 % de ce montant, soit 149 500 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'opération d'aménagement du carrefour de l'avenue Jean Jaurès avec les rues de l'Egalité et Georges Bizet à Décines Charpieu,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine et le Département du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1647, le 10 janvier 2011.

4° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 204 130 - fonction 0822 - opération n° 1647 - pour un montant de 149 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.